

# L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE ET LE RISQUE DE CRÉDIT AUX ENTREPRISES

FRANÇOIS SAUVAGE \*<sup>1</sup>

**L**a liaison entre information comptable et financière et le risque de crédit aux entreprises paraît évidente : qui pratique le crédit sait que l'on ne prend pas de bon risque sans bonne information et la profession bancaire, qui est investie du monopole de cette activité, s'emploie constamment à obtenir la meilleure information en qualité, en quantité et dans les délais les plus brefs. Ce souci est de plus en plus partagé par les autres entreprises qui, il faut le rappeler, portent davantage d'encours de crédit à court terme que les banquiers en accordant des délais de paiement à leur clientèle. Elles s'intéressent avec de plus en plus de professionnalisme à la santé financière de leurs partenaires, qu'ils soient clients, associés, ou fournisseurs.

69

Les sources de l'information comptable et financière sont abondantes et variées : en termes d'accessibilité, de contenu, de qualité : des bases de données très techniques, d'accès limité, voire réservées à un usage interne, coexistent avec des services minitel qui s'affichent dans les lieux publics. Or ce marché spécifique de l'information donne quelques signes de déséquilibres. Les demandeurs, surtout les PME, éprouvent des difficultés à se repérer, à évaluer les informations, à les traiter, et se plaignent souvent de leur qualité insuffisante. Les offreurs ont quelques difficultés à gagner leur vie et se plaignent d'une concurrence excessive.

Pourtant, l'appréciation de l'information comptable et financière par des professionnels du risque sur les entreprises aussi divers que les banquiers, les assureurs-crédit, les affactureurs, les credit-managers, les centrales de renseignements financiers ou les économistes d'entreprises, montre d'éclairantes convergences entre ces intervenants. Elles sont proposées ici sous la forme d'une série de remarques, nullement exhaustives, dont le but est de susciter le débat et non de décrire l'existant. On traitera du risque de crédit sur les petites et moyennes entreprises, et non celui sur les entreprises, en nombre très minoritaire, qui émettent sur des marchés financiers.

---

\* Direction des entreprises, Direction générale du crédit, Banque de France.

1. Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que son auteur. Elles s'appuient néanmoins sur les réflexions menées par l'observatoire des délais de paiement.

Ces convergences portent d'abord sur l'importance à accorder aux produits eux-mêmes, l'appréciation de leurs qualités et de leurs limites. Elles portent ensuite sur les sources et leur transparence. Enfin, les professionnels s'accordent pour estimer que les fournisseurs d'information doivent faire face à de lourdes contraintes liées aux spécificités de ce marché et à la complexité croissante des produits.

Il n'y a pas lieu ici de souligner l'importance de l'information comptable dans l'analyse des entreprises. L'analyse financière est la discipline reine de la connaissance des entreprises, pratiquée par des générations de banquiers de terrain, et qui a depuis longtemps pénétré les entreprises, souvent grâce à l'action des experts-comptables.

Cependant, les spécialistes de l'analyse financière sont les premiers à souligner les insuffisances de l'information comptable, surtout en ce qui concerne les petites et très petites entreprises (TPE). Le caractère tardif de l'information en constitue la limite la plus indiscutable. Rappelons que des comptes arrêtés au 31 décembre sont rarement mis à disposition des tiers avant le printemps suivant. En pratique les organismes qui collectent les bilans n'arrivent à les analyser qu'au cours de l'été. Or la situation de l'entreprise a pu connaître bien des bouleversements depuis la date d'arrêt.

70

Par ailleurs, l'imparfaite généralisation de l'obligation de diffuser les données comptables est souvent regrettée par les analystes. De nombreuses entreprises ne sont pas tenues au dépôt au greffe car elles ne dépassent pas certains seuils, ou appartiennent à des catégories juridiques qui les en dispensent. D'autres entreprises préfèrent enfreindre les règlements plutôt que de divulguer leurs comptes, les cas se multiplient et concerneraient au moins dix pour cent de la population. Or, on sait que le retard ou l'absence de dépôt des comptes est un signe statistiquement très significatif de difficultés financières.

Enfin, les analystes remarquent que la significativité des comptes, notamment pour les PME et les TPE, ou certains secteurs économiques, laisse quelquefois à désirer. Sans entrer dans le débat technique de la présentation on observera que la qualité de l'information comptable est un champ de négociations très serrées entre producteurs et utilisateurs de données. Ainsi, par exemple, les changements de dates d'arrêt nuisent à la comparabilité des comptes. De même, les changements de numéro d'identification SIREN entravent la comparaison et l'exploitation statistique des comptes.

Au-delà de la question de sa fiabilité, il convient également de garder à l'esprit que l'information comptable obéit à des conventions ou à des principes qui se réfèrent à un certain cadre conceptuel. Sur ce plan, les évolutions en cours dans le domaine de la doctrine comptable, notamment les pressions en faveur de l'utilisation de normes internationale

- IASC - ou étrangères - FASB - requièrent une attention particulière des analystes de crédit. Il leur appartient dès aujourd'hui de s'assurer que la mise en oeuvre de ces schémas ne s'écartera pas trop d'une appréciation prudente de la capacité de remboursement des emprunteurs et ne sera pas de nature à rendre plus difficile pour les créanciers la mesure de la solvabilité et de la liquidité des entreprises.

Il reste que l'information comptable, malgré ses imperfections, présente des qualités majeures pour l'analyse. Son homogénéité, sa normalisation, permettent des traitements statistiques poussés. Elle demeure davantage disponible, lisible et objective que de nombreuses informations qualitatives. Elle reste finalement le meilleur moyen d'appréhender en profondeur une entreprise que l'on n'a jamais approchée auparavant.

L'information extra-comptable constitue par ailleurs un élément fondamental de l'information financière, à double titre. C'est d'abord à partir de ce type d'information que peuvent être constituées les bases de données, des plus élémentaires aux plus sophistiquées, sur une population d'entreprises. Ensuite, les données qualitatives sont des éléments précieux de sélection du risque.

Ces informations sont d'abord relatives à l'état-civil d'une entreprise : dénomination et forme sociale, numéro SIREN, capital, adresse... A ces données, qui sont nécessaires à l'identification des entreprises, s'ajoutent des éléments de nature plus stratégique : secteur d'activité, identité des dirigeants, des associés, appartenance à un groupe. Enfin, le risque se mesure a posteriori par les graves difficultés se traduisant par des événements judiciaires, qu'il faut recenser. La qualité de ces éléments est le préalable indispensable à la confection d'une base de données opérationnelle.

Afin de sélectionner le risque, les professionnels ne sont pas toujours en mesure d'étudier les comptes, soit parce que ces derniers ne sont pas disponibles, soit parce qu'ils sont trop anciens, soit parce qu'il faut se prononcer très rapidement sur un nombre important de dossiers. Dans ces cas, ils s'attacheront en priorité à obtenir des données extra-comptables. Elles peuvent, à elles seules, suffire à classer une entreprise parmi les mauvais risques en économisant les moyens coûteux consacrés à la recherche et à l'analyse. En outre, certaines informations, comme les impayés centralisés par la Banque de France, ont le mérite d'être quasiment instantanées et échappent à l'inconvénient de l'annualité comptable.

En ce qui concerne les sources, on remarquera que l'essentiel des informations d'état-civil est recueilli à partir de sources publiques, INSEE, greffes des tribunaux de commerce, ou de journaux d'annonces légales. La profession bancaire dispose des sources collectées auprès

d'elle-même par la Banque de France : centralisation des risques bancaires, qui recense l'ensemble des crédits et des engagements sur une entreprise, au dessus du seuil de 700 KF, seuil bientôt abaissé à 500 KF, centralisation des impayés sur effets. Le fichier FIBEN rassemble à l'intention des établissements de crédit ces données confidentielles ainsi que celles, relatives aux comptes et à l'état civil. A titre d'illustration de l'importance des données extra-comptables on remarquera que le fichier FIBEN rassemble des informations sur environ 2,2 millions d'entreprises mais collecte « seulement » 200 000 bilans par an.

Le secteur bancaire n'est pas la seule profession à disposer de ses propres bases de données et la Banque de France n'est pas le seul organisme à les proposer par le canal de la télétransmission. De nombreuses sociétés de renseignements commerciaux irriguent le marché et proposent des produits très divers. Mais l'abondance de l'offre ne signifie pas qu'elle est toujours de qualité. Des services sont offerts dans une perspectives de marketing, plus soucieuse de la forme que du fond et de leur écoulement auprès d'un public vaste mais peu averti. La profession cherche à s'organiser en mettant en place une politique de labellisation des produits, afin de défendre la qualité. L'information comptable. Les produits, afin de défendre leur qualité. L'information comptable et financière n'échappe donc pas à la problématique de la presse et de l'édition où diffusion, qualité et rentabilité ne font pas toujours bon ménage.

Les sources externes de l'information sont nombreuses mais onéreuses. Or, chaque entreprise dispose en elle-même d'un trésor d'information. Cette source interne est quelquefois méconnue. Elle consiste dans tous les renseignements que le preneur de risques obtient directement de son client. Il s'agit particulièrement de son comportement de paiement, du respect de ses échéances, du fonctionnement de son compte, de l'avis des collaborateurs en contact direct avec le client, comme les commerciaux. L'exploitation de ces informations nécessite cependant une capacité de traitement en termes humains et matériels. Le service comptable ou commercial d'une entreprise, le chef d'entreprise lui-même, dans les petites structures, ne disposent pas toujours de l'équipement informatique, ou tout simplement du temps ou de la formation nécessaires pour exploiter et analyser les données.

Plus en amont, les systèmes d'information de gestion d'une entreprise doivent lui permettre de s'orienter en matière de prise de risque, notamment sur la durée des engagements. Une bonne connaissance de ses coûts est un préalable à une bonne tarification. Or, la profession bancaire elle-même a montré qu'elle n'était pas à l'abri de critiques sur la définition de ses principes de tarification, en sous-évaluant quelquefois le coût du risque sur certains crédits.

On l'a vu à propos des comptes, l'accès à l'information est également limité par d'autres facteurs que le prix. Le débat sur l'opportunité de la transparence en matière économique et financière est aujourd'hui largement lancé. Il oppose les partisans d'une transparence nécessaire au bon fonctionnement du marché, avec une attention particulière, et quelque fois trop exclusive, portée sur les marchés financiers, aux tenants du secret des affaires. Ce débat s'accompagne souvent de deux constatations, inquiétantes pour le premier camp et probantes pour le second. En premier lieu, les entreprises invoquent de plus en plus souvent la transparence et la pratiquent de moins en moins en rechignant à déposer et publier leurs comptes. En second lieu, le degré de transparence est plus important en France que dans la plupart des pays partenaires, à l'exception de la Belgique.

Les observateurs constatent, comme on l'a vu, que l'absence de communication des documents comptables devient une pratique courante et n'est pas seulement motivée par des difficultés. Les entreprises invoquent souvent la nécessité stratégique de maintenir l'opacité face à leurs concurrents ou à des co-contractants plus puissants qui cherchent à s'approprier leurs marges. Les professionnels du crédit aux PME soulignent quant à eux que la transparence, à leur égard, limite leur risque et qu'elle doit le plus souvent être imposée par une autorité extérieure. De plus, la nature diffuse du risque sur les petites entreprises oblige à traiter des informations assez simples mais nombreuses et éparpillées. Or, les rapports de forces issus de la relation contractuelle sont soumis à des fluctuations et ne sont plus aujourd'hui, dans beaucoup de secteurs, favorables à ceux qui prennent le risque, qu'ils soient établissements de crédit ou fournisseurs. Les uns et les autres peinent à dicter leurs normes à leurs clients. Rien ne remplace donc les exigences d'une puissante autorité pour centraliser et diffuser les informations. En France cette autorité émane conjointement de l'administration fiscale, pour la forme des documents et de la Justice, pour leur publication. Elle permet d'imposer la communication d'informations certifiées, dans un format normalisé, et donc exploitable. Cette obligation est rendue plus efficace par des sanctions pénales que certains voudraient d'ailleurs renforcer.

Sur l'aspect international, les professionnels reconnaissent volontiers que la France est plutôt bien lotie en matière d'obligations de transparence et de qualité de l'information fournie. En particulier, la centralisation des comptes, y compris ceux des très petites entreprises, par les greffes des tribunaux de commerce et leur mise à disposition du public grâce à des services en ligne n'ont pas d'équivalent dans les autres pays de l'Union européenne, à l'exception, déjà citée, de la Belgique. Les professionnels français craignent que, malgré les progrès accomplis par

les législations nationales, notamment sous l'impulsion communautaire, la normalisation internationale des exigences ne se fasse par le bas en appauvrissant leurs sources. Or, une moindre qualité de l'information individuelle recueillie à l'étranger pénalise nos entreprises actives dans ces pays, alors que, parallèlement, l'information économique française est largement accessible aux partenaires et concurrents étrangers. Cette réciprocité « introuvable » constitue une menace pour le développement de l'information économique en France.

Les fournisseurs d'information comptable et financière doivent faire face à des contraintes qui sont liées aux spécificités de ce marché et à la complexité croissante des produits, on en donnera ici quelques illustrations.

L'une des principales difficultés auxquelles se heurtent les offreurs d'information est sa diffusion sans contrepartie. L'information n'a de prix, et ne sera achetée, que tant qu'elle reste confidentielle. Or la clientèle des centrales de renseignements, n'est pas tenue à la confidentialité, ou la respecte peu, lorsqu'une clause contractuelle l'exige. Pour des raisons commerciales, la violation de ces clauses par les clients est rarement poursuivie en justice. De plus, l'information, surtout lorsqu'elle n'est pas juridiquement protégée peut facilement être copiée. L'information, surtout si elle est négative, circule très vite et profite ainsi à des agents économiques qui ne l'ont pas payée, sapant ainsi la rentabilité des fournisseurs, qui ont engagé de lourdes dépenses de collecte et de diffusion. Il faut également remarquer que cette circulation non contrôlée engendre des effets pervers de perte de confiance généralisée à l'égard d'une entreprise, ce qui accentuera encore ses difficultés vis-à-vis de ses fournisseurs, de ses banques et de ses clients. Les responsabilités des fournisseurs sont donc lourdes, alors qu'en regard, les gains peuvent être faibles. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que certains fournisseurs, conscients de ces responsabilités et de leurs intérêts, cherchent, comme on l'a vu, à s'organiser et à imposer des normes minimale de qualité pour la profession.

Du côté des coûts, les fournisseurs doivent faire face à des investissements élevés, dus aux progrès techniques qui ont fortement imprimé leur marque sur l'activité mais aussi aux exigences toujours croissante des clients. L'information financière est passée très vite de l'ère du papier et du téléphone à celle du minitel puis des CD Rom et d'internet. La demande d'information réclame de continues améliorations dans les produits offerts, qui sont obtenues au prix de lourds et coûteux travaux de développement entrepris par les gestionnaires de bases de données. Sur la forme, les petits utilisateurs, habitués aux progrès de la micro-informatique demandent plus de « convivialité ». Les grands demandent la possibilité d'avoir accès aux sources mêmes de l'informa-

tion afin de la retraiter par leurs propres logiciels. Sur le fond, les utilisateurs demandent plus de rapidité — on dit « fraîcheur » de l'information — ce qui implique au moins leur datation, et le croisement des bases existantes dans des produits exhaustifs ou synthétiques. Cette demande de recoupement, en particulier pour ce qui concerne les données sur les personnes physiques, amène les gestionnaires, surtout ceux qui appartiennent au secteur public, à se plier à une déontologie rigoureuse et aux contrôles de la Commission nationale informatique et libertés. Il appartient aux opérateurs de respecter les libertés publiques, mais aussi aux autorités chargées de les faire respecter de ne pas sous-estimer les enjeux économiques de la prise de risques.

Sur le plan de la sophistication et de l'enrichissement de l'information, le recours à des formules synthétiques de scores est de plus en plus répandu. Elles permettent de donner à l'utilisateur un avis sur la qualité d'une entreprise en la situant automatiquement dans une population de risque comparable. La formule est constituée statistiquement à partir des comptes et des données chiffrées sur les défaillances. Elle s'exprime en probabilité de défaillance ou par une note qui la traduit. Les scores ont l'avantage de donner une opinion claire, de pouvoir être confrontés à l'épreuve de la réalité et d'obliger leur gestionnaire à s'impliquer. Les formules sont en permanence améliorées grâce à l'observation de cette réalité. Elles font de plus en plus appel au traitement statistiques de données, voire à des réseaux de neurones. Le nouveau score BDFI de la Banque de France en est un exemple (voir encadré). A côté des scores peuvent être mis en place des produits recourant à des systèmes experts, qui permettent de tirer parti de la connaissance humaine. Mais les professionnels du risque, en particulier ceux qui supportent directement le poids du risque, comme les établissements de crédit, les assureurs-crédit, les credit managers, ne se servent des scores et des outils informatiques que pour les appuyer dans leur démarche de sélection, comme aide à la décision, et en aucun cas comme substitut à l'appréciation humaine.

75

Dans ces conditions on comprendra que l'information économique et financière de bonne qualité est difficile et coûteuse à produire et à exploiter. Elle demande des moyens importants en capital et en travail. Les coûts fixes sont élevés, la concurrence est forte. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que l'activité dans ce secteur ne soit pas toujours très rémunératrice et que la bonne information soit chère. Or le public n'est pas toujours à même de juger de cette qualité et sera quelque fois plus sensible à une démarche marketing agressive, et à des prix bas.

Les opérateurs estiment que ces conditions de marché conduisent à une concentration du secteur de l'information comptable et financière. Ce phénomène a pu être comparé à celui que l'on rencontre dans l'assurance-crédit ou même dans le crédit : des opérateurs ayant atteint une taille critique élevée, leur conférant des pouvoirs et des responsabilités également élevés sur la bonne marche de l'économie.

Quelle que soit l'organisation adoptée pour l'offre de renseignements, les besoins d'information sont loins d'être tous satisfaits. Le coût du risque reste encore trop souvent mal évalué par ceux qui le prennent. Gageons qu'une meilleure évaluation de leur part permettra de rationaliser davantage la prise de risques, et ainsi de conforter le rôle primordial joué dans ce domaine, par les institutions financières, dont c'est la spécialité. En effet, banques, affactureurs, compagnies d'assurance-crédit sont en mesure d'assumer ce rôle dans les meilleures conditions, grâce à leur taille, leur savoir-faire, leur capacité à diversifier les engagements et la surveillance dont ils font l'objet.

*De récents travaux ont permis de renouveler les formules de score de la Banque de France et d'en étendre le champ d'application. Le score BDFI s'applique aux entreprises de l'industrie et remplace l'ancien score Z. La formule de score est tenue secrète, ce qui la protège des emprunts abusifs et permet sa maintenance régulière, au contraire des scores qui circulent librement, sous l'appellation non contrôlée de scores Banque de France.*

*Les sources d'information qui permettent de bâtir le score proviennent de FIBEN et en particulier des comptes d'un échantillon de 5 000 entreprises industrielles. Le score est testé sur un échantillon de 38 000 entreprises chaque année.*

*Les étapes, très schématisées, de son élaboration sont les suivantes :*

- l'analyse financière de la défaillance à partir des entreprises ayant connu ce sort et d'autres non défaillantes ;*
- la confection de critères explicatifs de la défaillance, sous forme de ratios ;*
- une formule est établie par une méthode statistique qui sélectionne parmi ces ratios ceux qui sont les plus explicatifs et qui calcule leurs coefficients de pondération. La formule aboutit à un score dont la valeur peut aller de -5 (le plus risqué) à +3 (le moins risqué) ;*
- l'ampleur et la représentativité des fichiers utilisés permettent d'estimer statistiquement la probabilité de défaillance, au cours des trois prochaines années, des entreprises dont on connaît le score.*

*Les ratios utilisés sont au nombre de sept et portent sur les éléments suivants :*

- 1. et 2. Rentabilité de l'entreprise : lorsqu'elle s'élève, le score augmente.*
- 3. Dettes fiscales et sociales : lorsqu'elles s'élèvent, le score diminue.*
- 4. Délai du crédit fournisseurs : lorsqu'il s'accroît, le score diminue.*
- 5. Taux d'endettement : lorsqu'il s'élève, le score diminue.*
- 6. La part de l'endettement à court terme : lorsqu'elle s'élève le score diminue.*
- 7. Le taux d'intérêt apparent : lorsqu'il s'élève, le score diminue.*

*Pour des informations plus approfondies, on se reportera à l'article de Mireille Bardos dans le Bulletin de la Banque de France, 3ème trimestre 1995.*